

REMARQUE IMPORTANTE

Ce document est un extrait de compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Maron (54230).

Avant sa diffusion sur le site internet de la Mairie <http://www.mairie-maron.fr>, certaines informations du compte rendu ont pu être **supprimées** ou **anonymisées** (remplacement par « Mr ou Mme X ») afin de respecter et de garantir la vie privée des personnes citées.

Les comptes rendus originaux sont, conformément à la loi, consultables sur simple demande à la Mairie.

**Compte rendu du Conseil Municipal
du
17 mars 2008**

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mr Vaugenot, Mr Voirand, Mme Mohraz, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mme Charrier-Grosjean, Mr Vinck, Mr Delanoy, Mr De Zan

Election des délégués aux organismes intercommunaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a élu les délégués suivants :

ORGANISMES	DELEGUES OU REPRESENTANTS		RAPPORTEUR
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Communauté de Communes Moselle et Madon (C.C.M.M.)	Jean-Marie BUTIN Claude JEANDIDIER Thierry BARATEAU		Thierry BARATEAU
Mission Locale de Neuves-Maisons	Anne-Lise REPELIN		
S.I.S de Neuves-Maisons	Thierry LEBRETON Anne-Lise REPELIN		Thierry LEBRETON
S.I.S Maron – Sexey	Jean-Marie BUTIN Michel VINCK		Michel VINCK
Bélier Meulson	Jean-Marie BUTIN Aïcha MOHRAZ	Thierry BARATEAU Michel VINCK	
Ensemble touristique des Boucles de la Moselle	Aldo DE ZAN Thierry BARATEAU	Claude SAUNDERS Thierry VAUGENOT	Thierry BARATEAU
Association ADAPA	Aïcha MOHRAZ		

Elections des membres des Commissions Municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a élu les membres des commissions suivantes :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	RAPPORTEUR
Finances	Claude JEANDIDIER Thierry LEBRETON Jean-Pierre DELANOY Aldo DE ZAN Michel VINCK Anne-Lise REPELIN Marina CHARRIER-GROSJEAN		Claude JEANDIDIER
Travaux et Urbanisme	Claude JEANDIDIER Edmond GARBO Aldo DE ZAN Jean-Pierre DELANOY Michel VINCK Thierry LEBRETON Thierry VAUGENOT		Claude JEANDIDIER
Appels d'Offres	Claude JEANDIDIER Thierry LEBRETON Jean-Pierre DELANOY	Pierre SIMONIN Aldo DE ZAN Edmond GARBO	Claude JEANDIDIER
Ecoles	Jean-Marie BUTIN Michel VINCK		Michel VINCK
Bois et Environnement	Thierry BARATEAU Thierry VAUGENOT Claude SAUNDERS Michel VINCK Jean-Pierre DELANOY		Thierry BARATEAU
Sport / Affaires culturelles / Jeunesse Comité des Fêtes	Nicolas VOIRAND Claude SAUNDERS Pierre SIMONIN Pierre SIMONIN Nicolas VOIRAND		Nicolas VOIRAND
Information Affaires générales Communication Nouveaux Habitants	Edmond GARBO Aldo DE ZAN Nicolas VOIRAND Claude SAUNDERS Marina CHARRIER-GROSJEAN Aïcha MOHRAZ Claude SAUNDERS		Edmond GARBO
Cimetière Affaires locales Entretien courant	Pierre SIMONIN Claude JEANDIDIER		
Sécurité	Pierre SIMONIN Michel VINCK Aïcha MOHRAZ Nicolas VOIRAND		Michel VINCK
Listes électorales	Marina CHARRIER-GROSJEAN		
REGIE MUNICIPALE DE TELEDISTRIBUTION	Edmond GARBO Jean-Pierre DELANOY Aldo DE ZAN Marina CHARRIER-GROSJEAN Nicolas VOIRAND Michel VINCK		

Election des membres du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a élu les membres du Conseil Municipal délégués au CCAS de Maron :

Mr JEANDIDIER Claude
Mme SAUNDERS Claude
Mme CHARRIER-GROSJEAN Marina
Mme MOHRAZ Aïcha
Mme REPELIN Anne-Lise

Election du correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a désigné le correspondant défense :
Mr BUTIN Jean-Marie

Location du garage 14 rue de la Gare

- Vu le départ des locataires du logement communal sis 14 rue de la Gare constaté par huissier de justice et le procès verbal correspondant établi le 04 décembre 2007,
- Vu la demande d'un habitant de Maron, domicilié au 12 rue de la Gare,
- Considérant que ce logement n'étant pas reloué, il est envisageable de mettre en location le garage qui y est rattaché,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de louer le garage sis 14 rue de la Gare à compter du 01/04/2008
- fixe le tarif mensuel de cette location à 25 euros
- autorise le Maire à établir et signer la convention d'occupation correspondante. Il y sera précisé que compte-tenu du projet d'aménagement et de réhabilitation de la nouvelle mairie, la commune se réserve le droit de mettre fin à tout moment à cette location en respectant un délai de préavis de 15 jours.

Recette Exceptionnelle

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise à l'unanimité le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 199,56 € correspondant au remboursement des assurances GROUPAMA pour les frais relatifs au Procès-Verbal de reprise du logement communal sis 14 rue de la Gare en date du 04/12/2007, déduction faite de la franchise.

Fait à Maron, le 19 mars 2008

**Le Maire,
Jean-Marie BUTIN**